BOULEURS infos

Le bulletin d'informations de la commune de Bouleurs

N° 83 - novembre 2018 Directrice de publication : Monique Bourdier

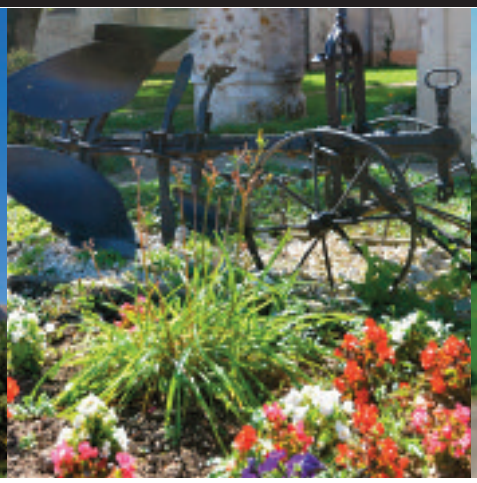

Editorial

Vous avez constaté à la réception de vos impôts locaux que la commune n'a pas augmenté ses taux. Cependant nous maintenons un programme de travaux soutenu (voir articles ci-après) et nous avons pérennisé également l'embauche d'un troisième agent pour l'entretien de la voirie et des espaces verts.

Le Pays Créçois continue à être une préoccupation importante car quatre communes ont demandé à quitter notre intercommunalité pour rejoindre le Val d'Europe pour trois d'entre elles et le Pays de Meaux pour une autre. Une étude financière est en cours pour en définir l'impact. En effet, les recettes du Pays Créçois seront réduites et il faudra régler les transferts d'équipements communautaires et de personnels : crèches, roller-skate park…

Si on peut comprendre le choix de ces communes d'anticiper un rattachement à de plus grandes intercommunalités, leur demande en cours de mandat complique la réalisation des projets en cours.

Le Pays Créçois a le même périmètre que le canton, plus la commune de Tigeaux. Les cantons ont été créés en 1789 mais le canton de Crécy la Chapelle est resté sans modification de 1793 jusqu'en 2015 où il a fusionné avec le canton de Serris. Pendant plus de deux cents ans une identité commune s'est créée, renforcée par la configuration de la vallée et de la ligne de chemin de fer créée en 1893. Les élus ont toujours travaillé ensemble au déve-

suite page 2

Les impôts locaux

Ce qu'il faut savoir

Les taxes foncières et d'habitation sont toutes les deux calculées à partir de la valeur locative cadastrale du bien, c'est-à-dire le montant du loyer annuel que le propriétaire pourrait obtenir en cas de location. C'est sur le montant de cette valeur locative diminuée de différents abattements qu'est calculée notre imposition en appliquant principalement les taux décidés par la commune, l'intercommunalité et le département.

A Bouleurs, bien que nous ayons eu à déplorer de 2014 à 2017 une baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement d'environ 24 %, le conseil municipal a décidé de maintenir pour 2018 les taux de l'année dernière. Il faut toutefois signaler que la commune a bénéficié d'un certain nombre de dotations : de l'Etat avec la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux), du Département et de la Région avec le Fonds d'Équipement Rural et un contrat C.O.R. Il y a, quoi qu'on dise, la volonté de tous les acteurs de privilégier les investissements.

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	11,69 %	11,69 %
Foncier bâti	18,94 %	18,94 %
Foncier non bâti	50,59 %	50,59 %

A quoi servent nos impôts locaux ?

Le premier poste est celui du fonctionnement de la mairie : 250 000 € qui comprend les salaires des agents administratifs, la maintenance, l'assurance des biens et du personnel, les fournitures, les participations aux syndicats et à la Commu-

suite page 2

Editorial (suite)

loppement de cette vallée. L'enjeu est donc de faire partager à nos grandes intercommunalités voisines les intérêts de notre territoire pour préserver notre cadre de vie et nos besoins d'équipements et de services.

La gouvernance du Pays Créçois va évoluer en raison de la nomination de notre député Franck Riester au poste de ministre de la Culture. Sa suppléante, Patricia Lemoine, devient donc députée. Elle devra démissionner de son poste de Présidente du Pays Créçois et le Bureau devra être réélu en totalité. Nous sommes très heureux de voir arriver une élue de terrain de sa valeur à l'assemblée nationale pour témoigner et défendre les intérêts des petites communes comme les nôtres ; dans une assemblée où en raison du non cumul, il y a peu de maires. Nous lui souhaitons une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Monique BOURDIER

A quoi servent nos impôts locaux ? (suite)

nauté de Communes, les taxes foncières, le service pour animaux errants, les cotisations aux diverses associations et organismes, les indemnités de fonction.

L'école est une part essentielle du budget ; si l'équipe enseignante est payée par l'Etat, il reste à la commune le coût de fonctionnement de l'école : le bâtiment, les fournitures scolaires, le transport des sorties, la maintenance des matériels (photocopieurs, tableaux numériques, matériels de restauration et de nettoyage, chauffage, éclairage..) mais aussi les salaires et charges des personnels mis à disposition de l'école et des services périscolaires.

En 2017 le coût résiduel par élève, une fois déduite l'aide de l'Etat est de 900 €. Hors service de restauration et de périscolaire, le coût pris en charge par la commune est de 592 € par élève.

Enfin, la troisième dépense est l'entretien des bâtiments et de la voirie pour environ 150 000 € : qui comprend les salaires des employés mais aussi toutes les fournitures, l'entretien des véhicules, tracteurs, l'éclairage public.

A noter: la Dotation Générale de fonctionnement versée par l'Etat aux communes devait à l'origine couvrir le fonctionnement de la mairie. Aujourd'hui, la DGF est de 130 000 € et le fonctionnement réel plus du double.

Dépenses de fonctionnement 2017

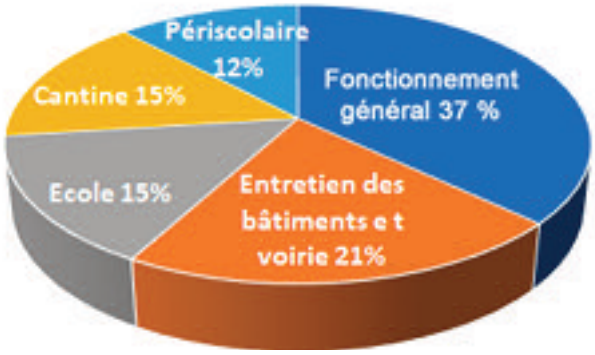

De nouveaux investissements

Après l'extension de l'école, qui a été une dépense importante, nous enchaînons avec la transformation du presbytère. Non occupé, donc non chauffé, ce bâtiment très ancien se dégradait. Nous allons lui redonner une valeur sociale et économique tout en sauvegardant un bien communal. L'aide de l'Etat mais aussi un nouveau contrat avec le Département de Seine et Marne et la Région Ile de France vont nous le permettre.

La rue du Tilleul

Un autre projet qui nécessite de gros moyens est la lutte contre le ruissellement des champs et les inondations dues au ru Bouton. L'appel d'offre pour la réalisation de l'extension du réseau d'eau pluviale rue du Mont sur 180 ml vient d'être lancé. Un second est en cours pour la réfection du carrefour avec Sarcy et Férolles et des trottoirs de la rue du Mont jusqu'à la rue du Tilleul une rue qui a également bien souffert et qui va être refaite au printemps. D'autres travaux sont prévus le long de la route de Sarcy.

Le zonage d'assainissement des eaux usées et pluviales de la commune qui vient d'être révisé va être approuvé au prochain conseil avec un règlement d'assainissement révisé.

La fibre optique est à Bouleurs

La commune de Bouleurs est depuis juillet éligible à la fibre optique. La commune a entamé les démarches pour en faire bénéficier la mairie et l'école. En ce qui concerne la mairie, le basculement sur la fibre de son réseau informatique a apporté un gain important dans son utilisation. Cela était d'autant plus nécessaire en raison de la dématérialisation de plus en plus importante des procédures administratives.

Quant à l'école, son accès à la fibre lui permettra également un meilleur accès à internet. Nous l'avions déjà amélioré précédemment par une liaison ADSL par parabole. Toutefois, l'éloignement du bâtiment nous oblige à procéder à l'enfouissement d'un fourreau pour permettre le raccordement à l'école. Nous profitons des vacances scolaires de la Toussaint pour réaliser ces travaux. Coût : 6 300 € TTC.

Pour vous raccorder à la fibre, consultez le site du Pays Créçois rubrique «Cadre de vie».

Des LED pour nos candélabres (2ème tranche)

Nous vous informions dans le *Bouleurs infos* de décembre 2017 du remplacement des lampes de soixante-cinq candélabres par des lampes LED avec abaisseur de tension la nuit. Les riverains, bénéficiaires de cette opération nous avaient fait part de leur satisfaction en raison du confort que cela leur avait apporté.

Une deuxième phase est programmée courant novembre. Elle concernera les hameaux de Montpichet et de Sarcy, de la rue du Tilleul, du chemin de Rebais, de la rue Marie Bréant, de la rue du Corbier et du Champ au Prince.

En ce qui concerne le coût de cette opération, il s'élève à 43 940 €. Nous bénéficions d'une subvention du SDESM d'un montant de 30 190 € ce qui fait un cout net pour la commune de 13 900 € + TVA

La méthanisation ou l'énergie verte

A Pommeuse, une unité de méthanisation, exploitée par trois agriculteurs seine-et-Marnais, a été inaugurée jeudi 11 octobre en présence d'élus locaux et régionaux. Cette « Methabrie » produit désormais de l'énergie verte et traite environ 10 000 tonnes de résidus de culture chaque année qui, après fermentation, deviennent du biogaz puis du biométhane. Ce gaz vert est ensuite injecté dans le réseau afin d'alimenter les communes environnantes dans un rayon de 20 kilomètres.

Une visite était programmée à laquelle ont assisté Monique Bourdier et Dominique Meunier. Cela venait en illustration du projet qui verra le jour à Boutigny. La réalisation de celle-ci permettra de mailler le réseau GRDF par un raccordement à Bouleurs via le hameau de Sarcy.

Quinze autres projets vont voir le jour en Seine et Marne dont celui de l'usine de méthanisation CVO77 (Centre de Valorisation Organique de Seine et Marne) qui projette de s'installer à Bailly-Romainvilliers. Pour ce projet, notre commune contient quelques parcelles agricoles candidates au plan d'épandage des digestats. Un dossier contenant les informations relatives à ce plan avait été déposé en mairie et une enquête publique s'était tenue du 3 octobre au 5 novembre 2018. Un affichage en mairie et sur le panneau électronique, dès le 17 septembre, avait informé les Bouleurois de l'ouverture de cette enquête qui avait été également mentionnée sur le site de la commune. Ils étaient invités à en prendre connaissance et à donner leur avis.

Parallèlement, le conseil municipal du 9 octobre dernier, invité par le préfet à délibérer sur la demande d'autorisation d'épandage des digestats de méthanisation CVO77, émettait un avis favorable au projet.

Il faut préciser que ces installations font l'objet de permis de construire délivrés non par les Maires mais par les Préfets car ils participent aux engagements de l'Etat d'augmentation des énergies renouvelables.

Talus végétalisé, nouvel éclairage à l'école

A l'arrière de l'extension de l'école, pour maintenir le talus, la commune vient de faire réaliser des plantations, mélange d'arbustes couvrants à croissance rapide et de rosiers buisson pour un montant TTC de 6 500 €.

Nous avons également procédér au renouvellement de l'éclairage dans les classes pour près de 4 100 € et à l'achat de mobilier pour 5 281 € pour les classes, le dortoir et la cantine.

La boucle de Bouleurs

Notre projet d'un sentier de randonnée pédestre autour de Bouleurs est entré dans une phase active. En effet, le financement de ce projet est maintenant bouclé ce qui va nous permettre de commencer les travaux. Ils débuteront en novembre par l'aménagement de la sente. Ils consisteront à retrouver le tracé d'origine envahi par la végétation et l'emprise des cultures agricoles puis à réaliser un revêtement facilitant la promenade par tous les temps. Son cheminement sera bordé d'arbustes de différentes espèces. Sa fréquentation sera réservée uniquement aux promeneurs et randonneurs. Profitant de cette opportunité, le Coderando 77 a déplacé sur ce tracé l'itinéraire du GR1 qui empruntait précédemment la rue de la République.

A Bouleurs, nous avons le souci de valoriser notre village. Il est indéniable que cet aménagement recevra une fréquentation importante de randonneurs du fait de son intégration au GR1 et, nous l'espérons, par les Bouleurois eux-mêmes. Aussi, nous serons particulièrement vigilants sur le bon respect de ce lieu de promenade. Les dépôts sauvages de déchets ou autres incivilités seront sanctionnés.

Les journées du patrimoine

A l'occasion des Journées du patrimoine, Bouleurs recevait la compagnie théâtrale Laobé. Devant une assistance nombreuse, cette troupe nous a offert une heure de pur divertissement avec *Un soir au cabaret*, un spectacle de sa création. Une fois de plus, notre lavoir a servi idéalement de fond de scène.

Inauguration de l'École Alain Satié

Grosse affluence à la sortie de l'école ce vendredi 22 juin 2018. L'événement attendu était d'importance, on inaugurait les nouveaux bâtiments de l'école ouverts depuis la dernière rentrée 2017 ainsi que le nom d'Alain Satié que l'équipe enseignante et le conseil municipal avaient choisi de lui donner. Beaucoup de parents d'élèves étaient là. Les enfants attendaient avec impatience le dévoilement de la plaque. Julien Sabatier, le fils d'Alain Satié était présent, offrant à cette occasion à la commune une oeuvre de son père. Des personnalités étaient également venues : Madame la préfète et le sous-préfet de Meaux, les sénateurs Arnaud de Belenet et Colette Melot, Patricia Lemoine la présidente de la communauté de commune du Pays Créçois, Monique Bourdier la maire de Bouleurs et Josette Favier son adjointe en charge des affaires scolaires avec Nicolas Jordan le directeur de l'établissement. Après le dévoilement du nom et de la plaque retraçant brièvement la vie d'Alain Satié, tous se retrouvèrent au Citystade pour un sympathique vin d'honneur précédé des traditionnelles allocutions.

La fête à l'école

Ce vendredi 23 juin, avait lieu à l'école le traditionnel spectacle de fin d'année que les enseignants avaient préparé avec les enfants. Les parents étaient venus nombreux. Comme d'habitude, tout se déroula parfaitement dans une ambiance bon enfant. Pour clôturer cette agréable matinée, Monique Bourdier remit ensuite la calculette traditionnelle aux élèves de CM2 qui les accompagnera dans leur prochain passage au collège.

Il faut remercier particulièrement les enseignants et les Atsem pour leur implication dans la préparation de cette manifestation réussie.

Et pour clôturer agréablement la journée, il y avait la non moins traditionnelle kermesse organisée par l'association des Parents d'élèves. La aussi, le succès était au rendez-vous.

Notre cimetière vandalisé

Dans la nuit du 8 au 9 juin 2018, une vingtaine de tombes de notre cimetière ont été vandalisées. On eut à déplorer le bris et l'éparpillement de plaques souvenir, de stèles renversées, le déscellement de croix et l'éclatement de pierres tombales. Les gendarmes alertés dès le samedi matin ont procédé aux investigations. Il faut noter toutefois que quelques jours après, les mêmes faits délictueux ont eu lieu au cimetière de Saint-Ange-le-Vieil en Seine et Marne. Bien évidemment, une plainte a été déposée à la gendarmerie par la commune de Bouleurs. L'enquête suit son cours.

Toutefois, il faut rappeler que les tombes sont des propriétés privées, généralement non assurées, et de ce fait les travaux de réparation incombent aux propriétaires.

La cérémonie du 11 novembre

Depuis des décennies, la commune fleurit chaque année, les tombes des soldats morts pour la France ainsi que les tombes des personnes qui ont fait don à la commune de leurs biens.

Cette année, lors de la commémoration du centenaire de l'armistice de la Guerre de 14-18, les enfants de l'École Alain Satié de Bouleurs sont venus chanter la Marseillaise et lire un poème.

Texte de l'allocution prononcée par Madame le maire

Notre commune a payé un lourd tribut à cette guerre qu'on pensait alors être la « der des der ».

Ils avaient 18 ans, 20 ans, ils s'appelaient Louis, Albert, Ernest, Georges, ... Ils étaient agriculteurs, ouvriers, et devinrent artilleurs, fantassins ou brancardiers.

Il ne faut pas que cette guerre se résume aujourd'hui à cette macabre énumération et c'est pourquoi il est plus que jamais nécessaire d'accomplir notre devoir de mémoire avec recueillement, solennité et respect. Cela sert à rappeler à chacun et notamment aux enfants, toute l'horreur de la guerre et montrer qu'au bout, tout le monde est perdant.

Soyons conscients de la fragilité de notre société qui n'est pas à l'abri d'un possible retour de la barbarie. L'actualité nous rappelle chaque jour, avec son cortège d'images tragiques, combien les armes, les conflits, les guerres n'ont jamais cessé de résonner partout dans le monde.

Le soir du 11 novembre, Clemenceau s'est adressé à ses proches : « nous avons gagné la guerre, mais maintenant il va falloir gagner la paix »

Ces quatre années de guerre ont changé l'histoire du monde, affaiblissant l'Europe dont la prééminence sur la scène internationale est remise en cause mais ce bain de sang épouvantable, suivi par la seconde guerre mondiale, donneront naissance à l'idée européenne, dont la construction a été gage de paix.

Depuis des décennies, les membres du Conseil municipal invitent les habitants à venir se recueillir au cimetière sur les tombes de nos soldats, tombes que nous fleurissons chaque année. Je vous y invite dans quelques minutes.

Merci aux enfants et aux enseignants de l'école de participer activement aujourd'hui à cet hommage.

Monique Bourdier

La collecte du verre

Quelques notions tout d'abord à connaître.

En 2017, la collecte des ordures ménagères a coûté 289 euros à la tonne, soit 100 euros pour la collecte proprement dite et 189 euros pour le traitement.

Dans la même période, la collecte du verre a coûté 51 euros. En effet, nous ne payons que la collecte dans la mesure où ce matériau est 100% recyclable à l'infini. Par ailleurs nous récupérons des subventions qui viennent en déduction pour le calcul de la TEOM.

Si vous mettez le verre dans la poubelle à ordures ménagères (bac vert), il ne sera pas recyclé et coûtera 289 € la tonne comme les OM alors que s'il était déposé dans le container à verre, il ne coûterait que 51 € la tonne.

Ajoutons que s'il est bien d'apporter son verre aux bornes mises à cet effet, il est encore mieux de rappeler que c'est dans le container que le verre doit être déposé et non au pied de celui-ci comme on le constate encore trop souvent (voir photo).

De nouvelles incivilités

On a de nouveau à déplorer l'incivisme de certains. On a découvert en effet une nouvelle décharge sauvage sur un chemin d'exploitation de la commune. Son importance nécessite pour son enlèvement de faire appel à un professionnel. Une fois de plus, le budget de la commune pourrait être impacté et donc le contribuable. Les témoignages sont les bienvenus. Seule une mobilisation de toute la population permettra d'arrêter ces incivilités.

Des travaux de voirie

La rue du Corbier était fortement dégradée sur un tronçon, une réfection s'imposait. En plus de la reprise du tapis de roulement, les bas-côtés ont été complètement repris.
Coût des travaux : 19 574 € HT.

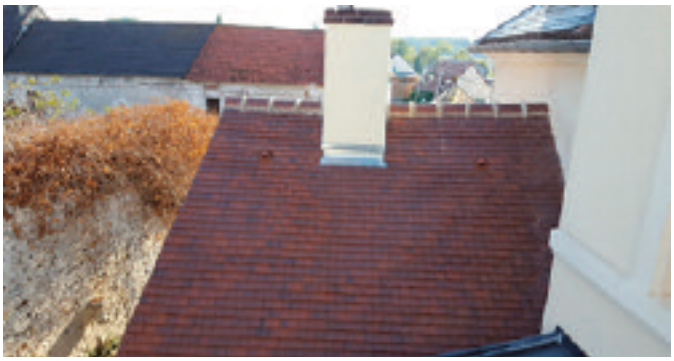

Réfection de la toiture d'une annexe de la mairie pour près de 10 000 € HT.

Développement de notre réseau de Transport en commun

Dès le lancement du projet « Plan 1000 bus pour la grande couronne » en 2016 par Valérie Pécresse, le Pays Créçois a déposé un projet de développement auprès d'Ile de France Mobilités (IDFM).

Deux objectifs majeurs :

- diminuer la circulation automobile (il vaut mieux un car que 50 voitures sur nos routes) et contribuer au Plan Climat Energie

- offrir une desserte des principaux pôles attractifs à ceux qui ne disposent pas de véhicules : nos jeunes, étudiants ou jeunes actifs, nos personnes âgées …

Moyens :

- Création de deux nouvelles lignes régulières : la ligne 71 pour desservir les communes du plateau vers Crécy la Chapelle et la ligne 58 vers le Val d'Europe

- Renforcement des rotations des deux lignes fortes du territoire : la ligne 19 Meaux-Chessy et la ligne 59 Crécy-Chessy

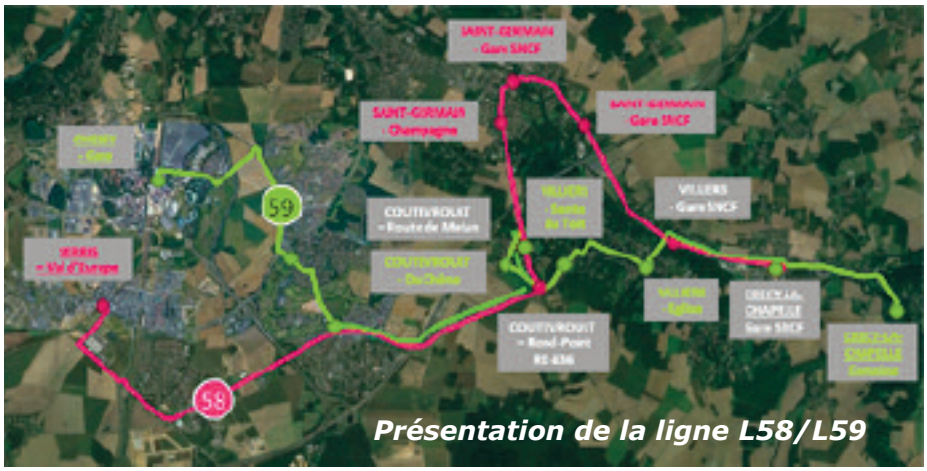

Présentation de la ligne L58/L59

Ce projet a été retravaillé avec Transdev et IDFM pour aboutir à une restructuration de la desserte du territoire :

- la ligne 58 aura pour destination Serris-Val d'Europe en évitant le passage (embouteillé aux heures de pointe) dans Bailly-Romainvilliers. La nouvelle ligne contournera Bailly en bifurquant au rond-point avant Truffaut.

Elle permettra la desserte de l'Hôpital de Jossigny, de la zone d'emplois du Val d'Europe et la connexion avec le RER.

Au départ de la gare de Crécy, elle collectera des usagers des communes de Villiers, Couilly-Saint-Germain et Coutevroult, garantissant ainsi un taux de fréquentation suffisant. Elle permettra également une correspondance à St-Germain sur Morin avec la ligne 19 en complément de l'offre de la ligne 18

- la ligne 59 aura pour terminus la gare de Chessy

la ligne 59 Omnibus bénéficiera d'un cadencement à la demi-heure en heures creuses et une amplitude de service portée à 0 heure ; Le samedi : un cadencement à l'heure et le dimanche, un passage toutes les 2 heures

Sur la ligne 59 Express : une offre toutes les 30 minutes en heures de pointe de 06h à 9h30 et de 16h30 à 19h30

La ligne 58 et le renfort de l'offre de la ligne 59 seront en place le 7 janvier 2019

Depuis septembre 2018, la ligne 71 est en place ainsi que le renfort de l'offre de la ligne 19 comme nous vous l'avons annoncé dans le bulletin du Pays Créçois

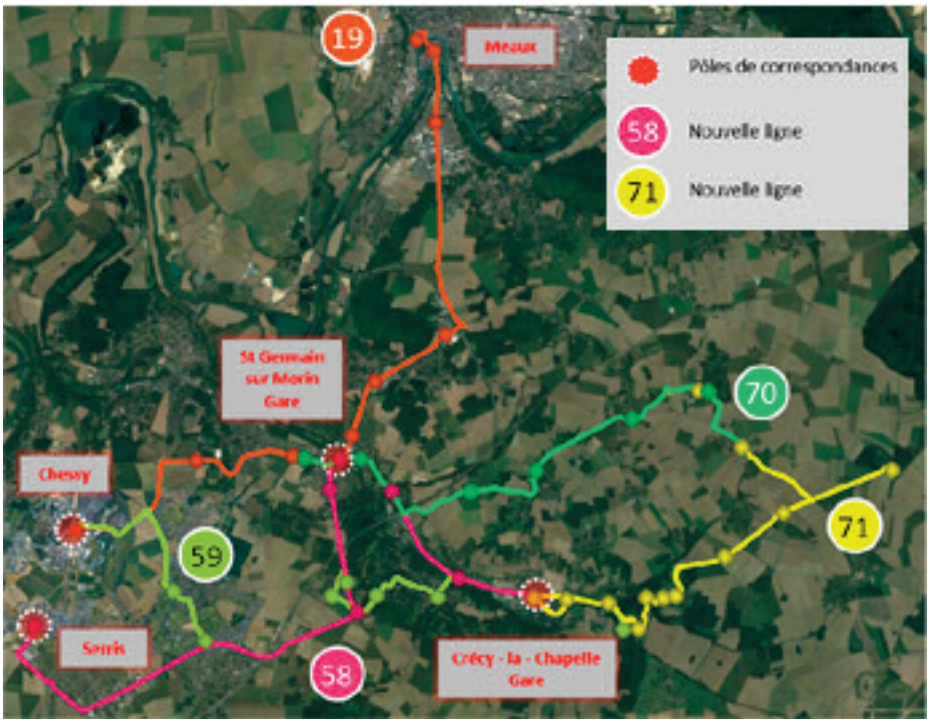

Pôles de correspondance

Mairie
24 rue de l'Eglise
77580 Bouleurs
tél.01 64 63 84 14
fax 01 64 63 05 32
Contact : mairiedebouleurs@wanadoo.fr

web : http://www.mairiedebouleurs.fr
ouverture au public :
du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00
le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
et le samedi de 9h00 à 12h00 une semaine sur deux

Conception/réalisation : Dominique Meunier - Impression : France Cutting Services